

• Notre correspondant LE S..... voudra bien nous pardonner si nous ne publions pas son écrit tout éloquent et poétique qu'il soit, les révérends missionnaires nous ayant demandé de ne rien publier qui leur fût personnellement élogieux.

BULLETIN.

Caisse d'épargne.—Bazar d'enfants.—Dames de la Charité de Laprairie.—Arrivée de 4 Sœurs du Sacré-Cœur.—Mort subite.—Suicide.—Plain-chant harmonié.—Manemens des évêques français.—Nomination d'un gouverneur et d'un précepteur au Comte de Paris.—Éloquence d'un chef indien

Une nouvelle institution de bienfaisance et d'utilité publique va être fondée à Montréal. C'est l'établissement d'une banque ou caisse d'épargne, en faveur de la classe ouvrière et industrielle surtout, sans exclusion cependant d'aucune autre classe de citoyens. Depuis longtemps on sent le besoin d'inspirer des idées d'ordre et d'économie aux Canadiens d'une certaine condition. La bonté et la générosité de leur caractère, leur timidité naturelle, leur peu d'ambition pour les biens et les richesses, les ont trop souvent entraînés dans des prodigalités et des dépenses nuisibles; et sans être dissipateurs ils ont négligé dans bien des occasions de profiter de leurs ressources et de leurs revenus pour faire des économies et se préparer à eux et à leurs enfans un sort et un avenir plus heureux. Les sociétés de tempérance ont admirablement contribué à réformer cette espèce de désordre dans notre société, en introduisant des idées de sacrifice et de moralité dans les familles.

Mais elles ne peuvent opérer, sous le rapport qui nous occupe, tout le bien désirable, soit parce qu'elles n'ont pas spécialement ce but ni les moyens particuliers et nécessaires pour l'atteindre. Les caisses d'épargne ont toutes les conditions que peuvent exiger les besoins; et celle que l'on vient d'instituer présente surtout des avantages incontestables en n'excluant aucun dépôt au dessous de trente sous, ce qui en étend les bienfaits aux fortunes et aux économies les plus médiocres. Par ce moyen, l'artisan, l'ouvrier, le serviteur pourront *chaque jour* augmenter littéralement leur bien-être et leur fortune, en retranchant cette somme si minime sur leurs dépenses inutiles ou superflues; et ils se trouveront dans quelque temps posséder des ressources et une sorte d'abondance qui ne leur aura coûté que la volonté de l'acquiescer. Nous ne parlons pas du résultat moral qu'aura nécessairement une semblable institution. En retranchant quelque chose de son revenu pour le convertir en un fond d'économie, on retranchera par contrecoup quelque chose de son luxe et de ses plaisirs; on cherchera des jouissances et des amusemens moins coûteux et ordinairement plus moraux; on accoutumera sa famille à la modération et à la modestie de la dépense, ce qui est d'une conséquence incalculable pour toute la vie; on évitera des exemples et des occasions funestes; on se créera une réputation honorable, un établissement prospère, une vie calme et heureuse; car la bonne conduite, la vertu naîtront naturellement de l'éloignement des occasions qui en détournent, et des idées d'ordre et de sagesse qui auront inspiré cette bienfaisante économie. Nous allons exposer les règles principales de cette institution.

M. le Directeur de la Société de Tempérance établie à la cathédrale de Montréal, désirant favoriser les membres de cette association, conçut le projet de cette caisse ou banque d'épargne. Il en fit aisément comprendre l'importance et l'utilité aux associés de la Tempérance. Et après avoir arrêté les réglemens de l'institution avec les directeurs de la Banque du Peuple, si avantageusement connus de tous nos concitoyens, il consentit à l'assujétissement d'y porter lui-même les épargnes, au seul jour fixé dans chaque semaine pour cela, après leur avoir donné le reçu et la reconnaissance nécessaires de la somme déposée. Par ce moyen les personnes qui auront des dépôts à faire ne seront pas tenues d'aller à la banque au seul jour indiqué et pourront chaque jour, à toute heure, se présenter à cette fin chez M. le Directeur de la Société de Tempérance. Quoique cette déférence de sa part soit surtout en faveur des membres de la Société de Tempérance, cependant il n'y a d'exclusion pour personne.

Voici du reste les statuts adoptés par les Directeurs de l'institution.

La Banque Viger, De Witt & Cie.

Désirant fournir aux Ouvriers, Artisans, Journaliers, Serviteurs etc. le moyen d'utiliser leurs épargnes, en les plaçant à intérêt, a établi un BUREAU D'ÉPARGNES qui sera ouvert à leur comptoir tous les Lundis, depuis onze heures A. M. jusqu'à trois heures P. M.

Les dépôts doivent être d'au moins un chelin et trois deniers.

Les sommes ainsi déposées devront porter intérêt au taux de quatre par cent par année.

On n'allouera point sur des sommes de moins de vingt chelins, et seulement sur ces sommes, quand elles resteront déposées pendant un mois.

Toute somme additionnelle de vingt chelins déposée portera intérêt.

L'intérêt sera calculé par mois seulement, le calcul par jour sur de petites sommes, causerait beaucoup de trouble, sans qu'il en résultât un avantage équivalent.

Les sommes ainsi placées, seront déposées, à la Banque Viger, De Witt & Cie.

Dans le cas du décès de la personne qui dépose, les sommes à lui dues, seront payables à ses héritiers ou représentants.

Montréal 15 mai 1843.

L'utilité de ces sortes d'institutions est vivement appréciée en Europe, et en France en particulier où les caisses d'épargnes reçoivent des mises de fonds nombreuses et formant un total considérable. A Rome même le Souverain Pontife vient d'en faire le plus bel éloge dans une instruction récemment publiée, et dont nous donnons le texte plus bas. Toutes ces diverses considérations sont suffisantes sans doute pour encourager nos concitoyens à profiter de cette opportunité d'améliorer leur fortune et leur bien-être en se privant, par motif d'ordre et d'économie, de dépenses superflues, et en se créant des ressources pour le tems du besoin ou du repos commandé par l'âge ou la maladie.

Nous avons à dire aujourd'hui le trait de charité le plus touchant, le plus beau, le plus gracieux, le plus doux, le plus consolant (et nous voudrions trouver encore d'autres mots pour mieux vous dire toute notre pensée), sur lequel les yeux et l'âme se reposent avec suavité et bonheur. Dans ce moment, dans cette ville, où la charité semble s'être emparée de toutes les âmes pour n'en faire qu'une seule âme, immense trésor de miséricorde, de dévouement et d'amour, elle a ému aussi celle de jeunes enfans, dont la naïveté et la candeur ont charmé tous les témoins de leur générosité et de leur sensibilité hâtives. Quatre jeunes demoiselles, Eugénie Ad. Bourret, âgée de 9½ ans, Éléonore Simpson, âgée de 7 ans, Mathilde Virginie Roy, âgée de 9 ans, Marie Louise Leprohon, âgée de 8 ans, se trouvant jadis d'un congé forcé, (la maladie de leur maîtresse), prièrent leurs mères de leur permettre de l'utiliser en faveur des pauvres. Et savez vous ce que ces petites têtes de chérubins blondes et roses avaient conçu? De faire des ouvrages d'aiguille, des robes, des chemises, des tabliers, des chapeaux, des bonnets, etc., etc., pour les étaler et les mettre en vente dans un BAZAR qu'elles ouvriraient et tiendraient ELLES-MÊMES, à trois semaines de là. Rien que cela!... Jugez de l'étonnement et de la joie des mamans en trouvant des filles qui leur ressemblaient si bien. Elles les laissèrent donc faire les *grandes personnes* tout à leur aise: elles firent mieux encore, elles leur fournirent les matières premières de ces grands ouvrages, elles les aidèrent de leurs conseils; et voilà nos quatre *Dames de la Charité* à la besogne, ne perdant pas une minute, s'encourageant, se pressant mutuellement, se donnant des avis en parlant de *leur expérience*; il ne fallait pas perdre de tems; car nous n'avons que trois semaines et nos pauvres attendent. Nous avons oublié de vous dire que les trousseaux préparés par ces habiles ouvrières étaient des miniatures de trousseaux; ils étaient destinés à habiller, à parer un grand nombre de poupées qui attendaient dans une triste nudité, dans une indigence qui serrait le cœur de plusieurs petites mères, les riches parures et les confortables vêtemens que confectionnaient avec tant de sollicitude nos *sœurs de charité improvisées*. Enfin le jour du bazar arriva. Ces quatre demoiselles allèrent en grande cérémonie prier la tante de deux d'entr'elles, madame Bourret, épouse de M. le Maire de la ville, de vouloir bien être la patronne de leur bazar. Cette dame accepta avec empressement un si grand honneur; et il fut résolu à l'unanimité que le bazar se tiendrait dans le salon de madame veuve Alexis Bourret, l'heureuse mère des demoiselles Bourret, le jeudi, 11 du courant après midi.

Comme on le pense bien, les apprêts furent magnifiques. Les tables furent splendides et bien garnies, car les parens avaient enrichi le magasin, si riche déjà, de plusieurs objets assortis à sa physionomie première. Une de ces demoiselles avait des fleurs pour sa parure personnelle: Pourquoi cette vanité, dit-elle, dans un élan de zèle et de charité, le prix que coûtent ces fleurs soulagerait les pauvres; et les fleurs furent envoyées sans pitié et sans regret aucun à ce bazar commun. Le zèle était si grand que si les mamans n'y avaient mis bon ordre toutes les pompes et tout le luxe de ce monde en leur possession y auraient passé. Deux de nos petites Dames de Charité tenaient la table des bijoux, toilettes de poupées et autre articles de mode et de nouveautés; les deux autres tenaient la table des *rafraîchissemens*, car il y avait des rafraîchissemens, s'il vous plaît; et nous pouvons vous assurer qu'on ne s'en fit pas faute, car vers le milieu de la séance il fallut les